



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>55764</b>	<b>De M. Jacques Bompard ( Non inscrit - Vaucluse )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Justice</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Justice</b>
<b>Rubrique &gt;justice</b>	<b>Tête d'analyse &gt;peines</b>	<b>Analyse &gt; récidive. perspectives.</b>
Question publiée au JO le : <b>20/05/2014</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les problèmes de récidive. Le projet de loi de réforme pénale en préparation semble très soucieux de résoudre ces problèmes. Sur 500 000 délinquants condamnés, 40 % sont recondamnés dans les huit ans. Ce pourcentage est plus important chez les jeunes. L'une des causes de ce phénomène est à chercher du côté de l'éducation laxiste des parents et des difficultés pour les directeurs d'établissements scolaires à faire respecter leur autorité. Il lui demande donc si les problèmes de sociétés auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés ne sont pas en partie dus à une conception idéalisée de la société et de son fonctionnement.